

- 17.- Pompiers à temps partiel/démissions/acceptation
- 18.- Pompiers à temps partiel/suspensions disciplinaires
- 19.- Pompiers à temps partiel/négociation première convention collective et arbitrage de différend/mandat
- 20.- Avis de motion/règlement 380-33-07 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement
- 21.- Pannes électriques récurrentes/demande à Hydro-Québec

- 22.- Parole à l'auditoire
- 23.- Levée de la séance

07-04-052

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-04-053

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MARS 2007

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le procès-verbal du 12 mars 2007 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-04-054

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2007

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QUE les comptes à payer au 31 mars 2007 soient adoptés, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJUSTEMENT DE TAXES - DÉPÔT

La Directeure générale dépose au conseil l'ajustement de taxes pour le mois de mars 2007, confirmant un montant total de 24 508,90 \$.

07-04-055

MAIRE SUPPLÉANT/NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

038

DE nommer Monsieur Denis Gravel, conseiller du district numéro 2, maire suppléant pour une période de trois (3) mois, effectif le 19 avril 2007.

QUE Monsieur Denis Gravel soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, tous les chèques et documents relatifs à l'administration, en l'absence du maire.

DE nommer, Monsieur Denis Gravel, représentant substitut du maire à la M.R.C. de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-04-056

RAPPORT FINANCIER 2006/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'ADOPTER le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006, vérifié par la firme Beaudry Charbonneau, comptables-agrèés, et confirmant un surplus d'exercice au montant de 160 100 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-04-057

VENTE POUR TAXES 2007/ADJUDICATION D'IMMEUBLES

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet autorise l'adjudication en faveur de la municipalité, de tous les immeubles pour lesquels il n'y aura pas preneur lors de la vente pour taxes par la M.R.C. de Deux-Montagnes, le 10 mai 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Normand Clermont prend son siège à 20h05.

07-04-058

CÉDULE DE VACANCES 2007/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte la cédule de vacances 2007 des employés cols bleus et cols blancs de la municipalité, présentée par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-04-059

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES/DEMANDE DE SUBVENTION/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Normand Clermont

039

D'AUTORISER le Directeur des loisirs, Monsieur Sébastien Desrochers, à faire une demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, pour l'année 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-04-060

RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE/ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION/OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS/ MANDAT

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

DE mandater la firme Projeco Associés Groupe Conseil Ltée, pour la réalisation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable de notre municipalité, dans le cadre du programme de la contribution gouvernementale provenant du transfert d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence, présenté par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

Le montant octroyé pour la réalisation de ce mandat se fera sur une base horaire suivant les prescriptions et modalités du barème de l'Association des ingénieurs conseils du Québec en vigueur; le tout pour un montant n'excédant pas 21 900,00 \$ (taxes en sus), tel que décrit dans l'offre de service datée du 30 mars 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-04-061

TRAVAUX D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC – INTERSECTION RUE ANDRÉ-SOUCY ET 51^E AVENUE/OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS/ MANDAT

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

DE mandater la firme Projeco Associés Groupe Conseil Ltée, dans le cadre des travaux d'égouts et d'aqueduc à l'intersection de la rue André-Soucy et la 51^e Avenue, pour des services professionnels de suivi et d'assistance technique auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions, afin de bénéficier du remboursement d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence pour exécuter ces travaux.

Le montant octroyé pour la réalisation de ce mandat se fera sur une base horaire suivant les prescriptions et modalités du barème de l'Association des ingénieurs conseils du Québec en vigueur; le tout pour un montant n'excédant pas 5 000,00 \$ (dépenses et taxes en sus), tel que décrit dans l'offre de service datée du 30 mars 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-04-062

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 22^E AVENUE/OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Denis Gravel

040

DE mandater la firme Projeco Associés Groupe Conseil Ltée, pour la préparation des relevés et des estimations préliminaires des coûts, dans le cadre des travaux correctifs de drainage sur la 22^e Avenue.

Le montant forfaitaire octroyé pour ces services professionnels est de 2 000,00 \$ (dépenses et taxes en sus), tel que décrit dans l'offre de service datée du 30 mars 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-04-063

REVITALISATION DU BOUL. DE LA CHAPELLE – PHASE 2 (13^E À 29^E-AVENUE)/OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

DE mandater la firme Projeco Associés Groupe Conseil Ltée, pour la réalisation des relevés et la préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux de revitalisation du boul. de la Chapelle – Phase 2 de la 13^e Avenue à la 29^e Avenue).

Le montant forfaitaire octroyé pour ces services professionnels est de 20 000,00 \$ (dépenses et taxes en sus), tel que décrit dans l'offre de service datée du 30 mars 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-04-064

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/28-03-07//ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 mars 2007, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-04-065

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/28-03-07//PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES ÉOLIENNES/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'AUTORISER le Directeur des services municipaux, Monsieur Guy Simoneau, à faire les démarches nécessaires auprès de l'urbaniste-conseil, pour la préparation d'un projet de règlement concernant les éoliennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 308-44-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 308-91 AFIN DE RETIRER LA POSSIBILITÉ D'AMÉNAGER UN LOGEMENT ADDITIONNEL DANS LA ZONE R-1 113 ET CORRIGER UNE NOTE RELATIVE AUX MARGES DANS LES ZONES R-1 112 ET R-1 113

07-04-066

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le projet de règlement numéro 308-44-07 modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 afin de retirer la possibilité d'aménager un logement additionnel dans la zone R-1 113, et corriger une note relative aux marges dans les zones R-1 112 et R-1 113, soit adopté.

QUE l'avis public du projet de règlement numéro 308-44-07 soit affiché sur le territoire de la municipalité et publié dans le journal local.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le 7 mai 2007 à 19h30 à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT NO 308-44-07

modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 afin de retirer la possibilité d'aménager un logement additionnel dans la zone R-1 113, et corriger une note relative aux marges dans les zones R-1 112 et R-1 113

ATTENDU QU' un plan d'urbanisme est en vigueur sur le territoire de Pointe Calumet depuis le 28 novembre 1990, date de délivrance du certificat de conformité de la M.R.C. Deux-Montagnes ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité a adopté le 12 août 1991 une réglementation d'urbanisme comprenant un règlement de régie interne, un règlement de zonage, un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble, un règlement de lotissement, un règlement de construction et un règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme et qu'un certificat de conformité a été délivré par la MRC Deux-Montagnes en date du 28 août 1991 ;

ATTENDU QUE l'intention du Conseil n'a jamais été d'autoriser des logements additionnels dans la zone R-1 113 et qu'il est opportun de corriger le règlement de zonage pour qu'il reflète cette volonté;

ATTENDU QUE le règlement de zonage comporte une erreur de référence dans une note portant sur les marges latérales pour un bâtiment avec un garage attaché et situé dans la zone R-1-112 ou R-1-113;

ATTENDU QUE l'ensemble des éléments respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement sera donné à une assemblée ultérieure du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ, PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE POINTE-CALUMET, ET IL EST, PAR RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1: Le règlement de zonage numéro 308-91 est modifié à l'annexe A-5 «**GRILLE DES USAGES ET NORMES**» en abrogeant la note «**(8)**» dans la case «**Normes spéciales**» de la zone R-1 113, de sorte qu'un logement additionnel n'est plus autorisé dans cette zone.

ARTICLE 2 : Le règlement de zonage numéro 308-91 est modifié à l'annexe A-5 «**GRILLE DES USAGES ET NORMES**» en corrigeant la note «**(3)**» dans la case «**Notes**» des zones R-1 112 et R-1 113 pour qu'elle se lise comme suit :

«(3) Lorsque le garage est attaché au bâtiment principal, le total des deux marges peut être réduit à 4 mètres, sans toutefois qu'une ou l'autre de ces deux marges soit moindre que 1,2 mètre selon la note (2). »

À cet effet, dans la note (3), l'expression «sans toutefois être moindre de 1,2 m selon le point (1)» est abrogée et remplacée par «sans toutefois qu'une ou l'autre de ces deux marges soit moindre que 1,2 mètre selon la note (2)».

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale

07-04-067

POMPIERS À TEMPS PARTIEL/DÉMISSIONS/ACCEPTATION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Denis Gravel

D'ACCEPTER les démissions suivantes :

Messieurs Daniel Ouellette et Claude Bergeron, effectives le 27 mars 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-04-068

POMPIERS À TEMPS PARTIEL/SUSPENSIONS DISCIPLINAIRES

CONSIDÉRANT les fautes commises par les pompiers portant les numéros d'employés 06-1445 et 06-1483 ;

CONSIDÉRANT le rapport fait à cet égard par Madame Chantal Pilon, directrice générale ;

CONSIDÉRANT QUE la conduite des employés numéros 06-1445 et 06-1483 est inacceptable ;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Denis Gravel

DE suspendre pour une journée sans solde les pompiers portant les numéros d'employés 06-1445 et 06-1483, et de les informer des motifs de leur suspension par lettre qui sera signée par Madame Chantal Pilon, directrice générale, et qui leur sera transmise dans les cinq (5) jours de l'adoption de la présente résolution par courrier recommandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-04-069

POMPIERS À TEMPS PARTIEL/NÉGOCIATION PREMIÈRE CONVENTION COLLECTIVE ET ARBITRAGE DE DIFFÉREND/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Denis Gravel

DE mandater, Me Étienne Morin, avocat de la firme Les Consultants Prévost Fortin D'Aoust et Associés Inc., afin de représenter la Municipalité lors des négociations de la première convention collective et d'arbitrage de différend des pompiers à temps partiel de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-04-070

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 380-33-07 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

QUE le conseiller Alexander Tomeo, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine assemblée, d'un règlement ayant pour objet d'amender le règlement numéro 380-97 concernant la circulation et le stationnement, et qui aura pour effet d'enlever un arrêt illégal sur la 13^e Avenue.

07-04-071

PANNES ÉLECTRIQUES RÉCURRENTES/DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU QUE le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet est régulièrement victime de pannes électriques ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire vérifier le réseau de distribution électrique sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU l'importance pour les citoyens de la Municipalité de Pointe-Calumet d'être approvisionnés en énergie de façon continue et le plus stable possible ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre en place un programme de renforcement du réseau de distribution électrique sur le territoire de la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Normand Clermont

044

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet demande à Hydro-Québec de mettre en place un programme de renforcement de son réseau de distribution électrique sur son territoire.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à toutes les municipalités de la MRC de Deux-Montagnes, ainsi qu'au Ministre des Ressources naturelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAROLE À L'AUDITOIRE

07-04-072

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QU'À 20h17, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale